

La Charte de la FACCC

La Chasse aux Chiens Courants est un mode de chasse hérité des temps les plus reculés de la présence de l'homme dans la nature. Conscients de cet héritage, les membres de notre association s'engagent à :

- **défendre et promouvoir** la chasse aux chiens courants, héritage culturel de notre pays,
- **pratiquer dans l'éthique** de ce mode de chasse qui demande de rapprocher, lancer et mener l'animal convoité,
- utiliser des chiens dont les aptitudes psychologiques et morphologiques **correspondent à la définition du chien courant**,
- offrir par leur comportement, leur langage et leur tenue **une image valorisante de leur activité**, qu'ils soient conducteurs ou postés,
- **témoigner le plus profond respect** à l'égard d'autrui, des chiens et de l'espace naturel où ils évoluent,
- **enrichir leurs connaissances** et les faire partager pour contribuer à la sauvegarde des espèces et des espaces,
- développer entre chasseurs **une nécessaire solidarité**, condition indispensable à l'exercice des différents modes de chasse,
- prendre toute leur place dans les instances cynégétiques et dans la vie publique pour **représenter et promouvoir leur mode de chasse**,
- **observer scrupuleusement lois, arrêtés, règlements** qui régissent leur activité cynégétique,
- **transmettre les principes et les valeurs** de la chasse aux chiens courants aux générations futures.